

UTILISATION DE L'ESPACE AGRICOLE ET MOYENS DE PRODUCTION

AGRI 1

La superficie agricole utilisée (SAU) représente la part du territoire dédiée aux activités agricoles. Elle représente plus de 40 % de la superficie wallonne. Ce secteur joue donc un rôle important dans le façonnement des paysages, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement en zone rurale, par le maintien de milieux ouverts et semi-ouverts spécifiques.

Une diminution régulière du nombre d'exploitations agricoles depuis 1990

Entre 1990 et 2015, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de façon régulière en Wallonie, passant de 29 083 à 12 872, ce qui correspond à une diminution de 55,8%. Le phénomène touche surtout les petites¹ structures. La superficie moyenne des exploitations a quant à elle doublé, passant de 25,9 ha à 55,7 ha. Le nombre de personnes occupées par exploitation n'a de son côté que peu évolué (1,58 en 1990 et 1,78 en 2013), malgré l'augmentation de la superficie moyenne des exploitations, illustrant la mécanisation croissante des travaux agricoles.

Grandes cultures au nord, prairies au sud

En 2015, la SAU² s'étendait sur 717 527 ha (42,4% du territoire), soit une diminution de 4,7% depuis 1990. La SAU était plus élevée au nord du sillon Sambre-et-Meuse où se trouvait la majorité des céréales³ et des cultures industrielles. Plus au sud, les prairies (majoritairement permanentes) dominaient. L'élevage était présent dans les différentes régions agricoles, avec des zones plus spécialisées comme la Région herbagère et la Haute Ardenne pour la production de lait, et la Famenne, l'Ardenne et la Région ju-

rassique pour la production de viande bovine. L'élevage porcin était quant à lui principalement localisé dans la Région limoneuse, le Condroz et la Région herbagère.

Les pressions sur l'environnement dépendent des modes de production

Les modes intensifs de production agricole sont à l'origine de diverses pressions sur l'environnement: érosion et compaction des sols⁴, pollution des eaux⁵, émissions de polluants atmosphériques⁶, érosion de la biodiversité⁷, impacts paysagers... Différentes mesures visant à atténuer ces pressions ont été mises en place: des mesures réglementaires telles que la conditionnalité des aides agricoles⁸, mais aussi volontaires, comme les méthodes agro-environnementales et climatiques MAEC⁹ et l'agriculture biologique¹⁰. Certaines d'entre elles ont été récemment modifiées par le Programme wallon de développement rural 2014-2020 en vue de développer davantage les modes de production extensifs.

[1] Les exploitations de moins de 20 ha de SAU | [2] → Carte 13 | [3] → AGRI 2 | [4] → SOLS 3 & SOLS Focus 2 | [5] → EAU 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14 & 15 | [6] → AIR 1, 2, 3 & 4 | [7] → FFH 6, 7 & 8 | [8] → CONTRÔLE 4 | [9] → AGRI 10 | [10] → AGRI 4

Fig. AGRI 1-1 Moyens de production du secteur de l'agriculture en Wallonie

